



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

Délibération N°

Date de convocation : 15 février 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 22 février 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Boussières-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (59 titulaires et 7 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnéchy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaufieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Marie-Chantal TRANCHANT
Jean- Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie BACQUET (S)
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Gérard BEZIN
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Maryline GODIN
Martine THUILLEZ (S)
Christiane MARANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Bernard VERMEIL
Pierre LEVEQUE (S)

Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE
Bernard PLET
Jean WEEXSTEEN
Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Annie DORLOT (S)
Sylvie DECRESSIONIERE
Mickaëlle LEGRAND
Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Michèle BRULANT
Jacques LERICHE
Louis COQUELLE (S)
Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLON
Michel GOUVART (S)
Hubert LEFEVRE
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERRE

Membre excusé (4) : Maryse BASQUIN, Paul SOUPLY, Serge LEULIETTE, Augustine NOIRMAIN.

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance

Objet : Télé transmission des actes : adhésion au service Créatic du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord et signature de conventions

Vu le Code Général des Collectivités,

Le Conseil Communautaire considérant que les collectivités sont désormais contraintes de dématérialiser certaines procédures relatives aux marchés publics notamment concernant les marchés supérieurs à 90 000 € HT et devront, à brève échéance, transmettre les actes de manière dématérialisée en sous-préfecture.

Considérant que dans ce cadre, le Centre de Gestion propose aux collectivités la mise en place d'un projet global de dématérialisation.

Considérant qu'afin de mutualiser les services et de réduire les coûts d'acquisition, un groupement de commandes est mis en place par le CDG dont il est le coordonnateur.

Article 1 : la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis adhère au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télé-transmission des actes.

Article 2 : approuve la convention constitutive du-dit groupement désignant le CDG coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 : autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération étant précisé que le tiers de télé-transmission choisi est S²LOW proposé par la société ADULLACT sise à l'adresse suivante : 315, cour Messier – 34 000 MONTPELLIER.

Article 4 : autorise la signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le département pour fixer les modalités de transmission, préalablement à la mise en œuvre de la télé-transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 06 mars 2012 et de la publication
le 06 mars 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 06 mars 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.